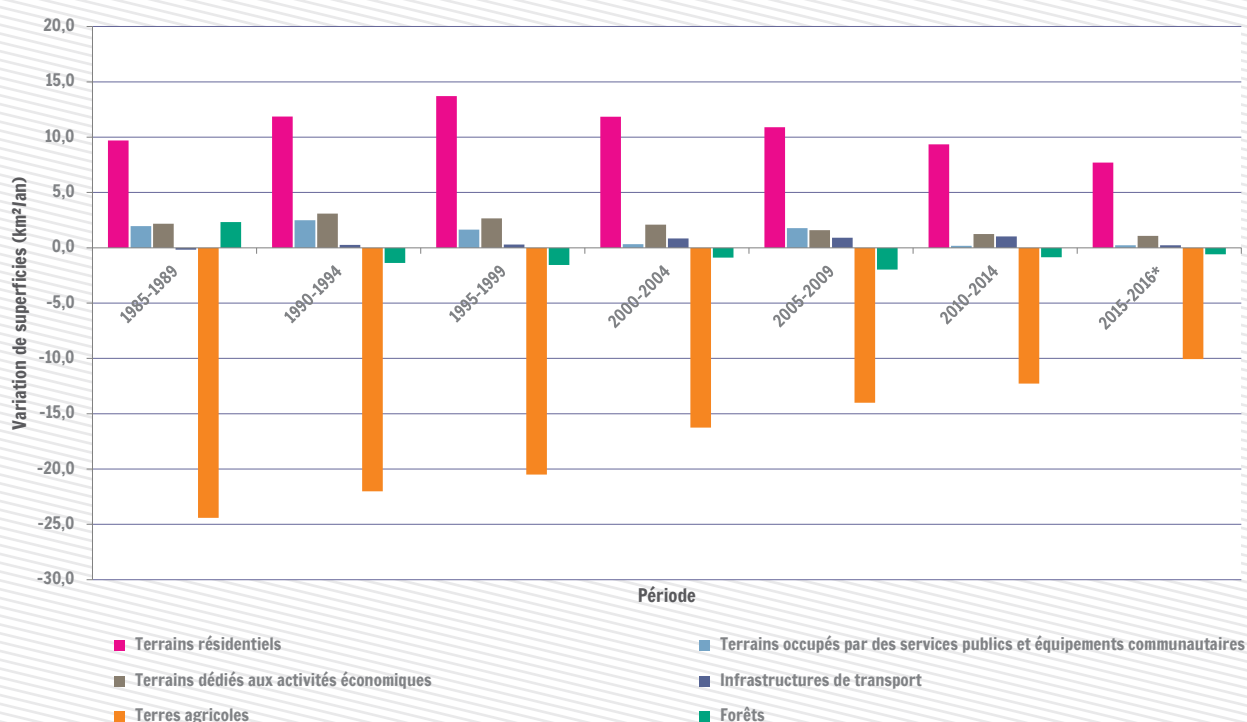


# Artificialisation du sol

## 16,2 km<sup>2</sup>/an

En 32 ans, les terres artificialisées ont connu une croissance de 520 km<sup>2</sup> en Wallonie ou une artificialisation moy. de +16,2 km<sup>2</sup>/an

Gain/perte de superficies (annuelles) des principales utilisations du sol par période



Sources : SPF-Finances/AGDP - Base de données Bodem/Sol aux 1<sup>er</sup> janvier ; Nomenclature CPDT-DG03-IWEPS ; Calculs : IWEPS, 2017  
 Note : la dernière période du graphique représente une période de 2 ans plutôt que 5

La construction de bâtiments, d'infrastructures et d'équipements entraîne une artificialisation du territoire wallon. En 2017, les terrains artificialisés couvraient entre 1 780 et 1 600 km<sup>2</sup>, soit 11 à 15 % du territoire. Entre 1985 et 2017, les terrains artificialisés (sans les espaces non cadastrés) ont connu une croissance d'environ 520 km<sup>2</sup>, ce qui correspond à une artificialisation moyenne de 16,2 km<sup>2</sup>/an. Cette artificialisation s'est faite principalement au détriment des terres agricoles, avec, d'après des chiffres issus du cadastre, une perte de superficie de 567 km<sup>2</sup> entre 1985 et 2017 (soit -6,1 % en 32 ans).

Durant cette période de 1985 à 2017, la croissance des terrains artificialisés a été la plus intense entre la fin des années 1980 et la fin des années 1990, avec une artificialisation moyenne de plus de 18 km<sup>2</sup>/an. Durant les années 2000, l'artificialisation est tombée à 16 km<sup>2</sup>/an et elle baisse encore entre 2010 et 2015 à 12,7 km<sup>2</sup>/an.

# Artificialisation du sol

## Evolution des principales catégories artificialisées d'utilisation du sol entre 1985 et 2017

Catégorie principale	Superficie 2017 (km <sup>2</sup> )	Part de la superficie wallonne artificialisée 2017 (%)	Evolution 1985-2017 (km <sup>2</sup> )	Evolution 1985-2017 (%)	Evolution 1985-2017 (km <sup>2</sup> /an)
Terrains résidentiels	1 075,1	6,4	352,1	48,7	11,4
Terrains occupés par des commerces, bureaux et services	47,0	0,3	16,3	53,1	0,5
Terrains occupés par des services publics et équipements communautaires	182,2	1,1	42,3	30,2	1,4
Terrains à usage de loisirs et espaces verts urbains	99,2	0,6	12,5	14,5	0,4
Terrains occupés par des bâtiments agricoles	101,9	0,6	29,8	41,4	1,0
Terrains à usage industriel et artisanal	173,5	1,0	50,0	40,5	1,6
Carrières, décharges et espaces abandonnés	28,8	0,2	-2,5	-7,9	-0,1
Infrastructures de transport	68,0	0,4	16,2	31,4	0,5
Autres espaces artificialisés	2,4	0,0	0,8	52,1	0,0
Terrains de nature inconnue (y compris non cadastré)	824,9	4,9	38,9	4,9	1,3
<b>Total</b>	<b>2 602,9</b>	<b>10,6 à 15,5 %</b>	<b>518 à 557</b>		<b>16,7 à 18,1</b>

Sources : SPF-Finances/AGDP- Base de données Bodem/Sol aux 1<sup>er</sup> janvier ; Nomenclature CPDT-DG03-IWEPS ; Calculs : IWEPS, 2017

En 2017, les terrains résidentiels sont les terrains artificialisés les plus étendus avec 1 075 km<sup>2</sup> (6,4 % du territoire wallon). Depuis 1985, l'artificialisation du territoire est essentiellement due à l'expansion du résidentiel, dont la superficie est passée de 723 km<sup>2</sup> à 1 075 km<sup>2</sup> (soit une augmentation de 48,7 %). L'accroissement de la superficie dédiée aux terrains à usage industriel et artisanal et aux terrains occupés par des services publics et équipements communautaires a également contribué à la progression de l'artificialisation, mais dans une moindre mesure.

## Définitions et sources

On entend par « terrain artificialisé » toute surface retirée de son état naturel (friche, prairie naturelle, zone humide etc.), forestier ou agricole, qu'elle soit bâtie ou non et qu'elle soit revêtue (exemple : parking) ou non (exemple : jardin de maison pavillonnaire). Les surfaces artificialisées incluent donc également les espaces artificialisés non bâtis (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs etc.) et peuvent se situer hors des aires urbaines, à la périphérie de villes de moindre importance voire de villages, à proximité des dessertes du réseau d'infrastructures, ou encore en pleine campagne (phénomène d'urbanisme diffus) ».

Sources : SPF-Finances/AGDP- Base de données Bodem/Sol aux 1<sup>er</sup> janvier ; Nomenclature CPDT-DG03-IWEPS ; Calculs : IWEPS, 2017.

## Pertinence et limites

Les données d'utilisation du sol présentées ici sont issues de traitements réalisés à partir de la donnée « nature » de la matrice cadastrale. Cette nature donne une information sur l'occupation/utilisation de chaque parcelle cadastrale du territoire mais comporte plusieurs limites pour une caractérisation optimale de l'utilisation du sol (voir lien ci-dessous - Note de l'IWEPS).

Les superficies non cadastrées qui représentent, en 2017, 4,9 % du territoire ne possèdent pas de nature cadastrale. Elles peuvent être en partie incluses dans les terrains artificialisés car environ 85 % de leur superficie correspond à des routes ou chemins de fer et leurs espaces associés, alors que le solde correspond à des voies d'eau.

Elles permettent cependant de se faire une idée assez fiable de l'évolution de l'artificialisation des terres en Wallonie. L'artificialisation a de nombreux impacts au niveau environnemental et également sur le secteur agricole.

Pour en savoir plus :

Note de l'IWEPS « Caractérisation de l'occupation/utilisation du sol à partir des données du cadastre : limites et nomenclatures » :

[http://www.iweps.be/wp-content/uploads/2017/02/140827\\_noteoccupsolcadastre\\_wallonie\\_0.pdf](http://www.iweps.be/wp-content/uploads/2017/02/140827_noteoccupsolcadastre_wallonie_0.pdf)

Fiche de développement territorial :

<http://www.iweps.be/le-developpement-territorial-wallon-en-fiches>

Personne de contact : Julien Charlier (j.charlier@iweps.be) / prochaine mise à jour : octobre 2018